



Autorités douanières au ras des pâquerettes !

40 ans de douane dégagée : Au Bourget, la curée.

Monsieur le président,

L'essentiel du **Comité social d'administration local (CSAL)** de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), reconvoqué aujourd'hui, a pour objet la fermeture du **Bureau de Contrôle (BC)** de Paris-Le Bourget (LBG).

Comme vous le savez, et comme nous l'avons dit lors du Groupe de Travail (GT) du 26 septembre dernier, nous sommes bien évidemment toujours opposés à cette fermeture.



DCN : Quand on veut asphyxier un bureau, on lui retire les déclarations

Il est indéniable que depuis l'arrivée du **Dédouanement Centralisé National (DCN)**, les conséquences ont été sévères : le nombre de déclarations traité par ce service s'est effondré.

Mais d'une part, le nombre de déclarations sur le téléservice **Delt@** (dédouanement en ligne par traitement automatisé) **ne saurait être le seul critère de mesure de son activité**, étant :

- seul BC de la Direction régionale de Roissy fret (DRF) à maîtriser toute la chaîne du dédouanement,
- de la prise en charge aux régimes particuliers...
- ... en passant par le transit et l'avitaillement ;
- et seule implantation de la branche des Opérations Commerciales (OPCO) présente sur l'aéroport du Bourget !

✕ Dédouanement centralisé ✕ national (DCN), kékako ?

Définition officielle : « Les autorités douanières peuvent [...] autoriser une personne à déposer auprès d'un bureau de douane [...] une déclaration en douane concernant des marchandises présentées [...] à un autre bureau de douane. »¹

Définition pragmatique :

« Le dédouanement centralisé national (DCN) vous permet de dissocier à l'échelle nationale vos flux physiques de marchandises des flux documentaires, à l'import comme à l'export. Vous importez ou exportez des marchandises dans le ressort de différents bureaux de douane (dits bureaux de présentation), tout en centralisant vos formalités douanières auprès d'un seul bureau de déclaration ».²

Et d'autre part, si on consulte le site du gestionnaire **Aéroports de Paris (ADP)** consacré à cet aéroport³, on ne relève aucune baisse significative du trafic de marchandises, bien au contraire. La question que nous posions le 26 septembre et à laquelle nous n'avons pas eu de réponse reste la même : *où est la marchandise, et qui la contrôle ?*

L'attitude de la représentation de la « haute » administration quand nous avons relevé ce point lors du GT avait été quelque peu surréaliste : elle ne connaissait même pas le nombre exact d'Installations de Stockage Temporaires (IST) présentes sur ce qui est :

- le premier aéroport d'Europe en matière d'aviation d'affaires...
- ... et grande base logistique pour la maintenance des jets, entraînant un flux important de différentes pièces détachées sous plusieurs régimes douaniers, autant définitifs que suspensifs des droits et taxes.

1 Source, site du Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) : <http://data.europa.eu/eli/reg/2013/952/oj>

2 Source, site de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/centraliser-vos-formalites-pour-dedouaner-en-france>

3 Source : <https://entrevoisins.groupeadp.fr/aeroport-le-bourget/>



Pourtant le bureau du Bourget est en théorie viable ! Car qui y contrôle en pratique les marchandises ?!

Certes, depuis l'arrivée du DCN, les IST sont placés sous le contrôle théorique du bureau de déclaration, qui n'engage évidemment jamais de contrôle en magasin, nouvelle démonstration de l'absurdité d'un système qui a été conçu à l'évidence du point de vue des déclarants, pour leur faciliter la tâche, et non pour sécuriser la chaîne du dédouanement.

On relèvera au passage le dramatique affaiblissement que cela constitue pour notre administration, alors qu'il y a une quarantaine d'années :

- non seulement ces installations sous douane étaient contrôlées par la direction sur le sol de laquelle ils se trouvaient ;
- mais qu'en plus ils étaient directement gérés par un service douanier spécialement dédié à cette mission, les garde-magasins.

Mais quand bien même ce système est absurde, il ne justifie pas en tant que tel la fin du bureau. En effet, il pourrait y avoir de nombreuses prescriptions de contrôle !

- Notamment sur les régimes particuliers, entre autres ceux utilisés pour la maintenance des aéronefs. À une époque pas si lointaine, l'octroi du bon à enlever (BAE) sur ces déclarations nécessitait un contrôle physique pour relever les numéros de série des pièces changées. Pourquoi n'est-ce plus le cas ?
- De même, les contrôles des avitailleurs, qui n'ont rien à voir avec le DCN, devraient continuer à être faits. Les enjeux sont importants, ou du moins l'étaient quand la « haute » administration et les autorités s'en préoccupaient. Nous nous souvenons qu'au début des années 2010 des redressements de plusieurs millions d'euros ont été effectués sur les trois fournisseurs de kérosène de l'aéroport. Mais peut-être que ça leur a servi de leçon et qu'ils ne sont plus tentés aujourd'hui, sur un aéroport où se mêlent vols privés et vols commerciaux, de déclarer les uns pour les autres pour ne pas avoir à payer les taxes normalement dues...

Enfin, comment expliquer l'effondrement du nombre de Transits traités par ce bureau ? Le principe était, la plupart du temps, de dédouaner au Bourget des marchandises débarquées à Roissy.

Or, quand bien même avec le DCN le dédouanement se ferait à présent ailleurs, le flux physique des marchandises ne s'est a priori pas tari. Donc encore une fois :

où est la marchandise, où sont les transits, où sont les contrôles ?



SOLIDAIRES Douanes : outil syndical de défense de l'intérêt général contre l'adversité, la bêtise et le dogmatisme

Disons les choses clairement, ce n'est évidemment pas pour des raisons douanières que ce bureau va fermer, mais par la seule volonté d'un ancien Directeur interrégional (DI), qui, pour d'obscures sentiments qui n'appartiennent qu'à lui, n'aimait pas ce service et s'est servi du DCN comme alibi pour le laisser mourir, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir la médaille des douanes, soit dit en passant...

Médaille ou pas, nous, nous défendons notre outil de travail pendant que la « haute » hiérarchie s'échine à le détruire, et nous avons mis à profit le temps que nous avons entre le GT du 26 septembre et ce CSAL pour porter ce sujet auprès d'un certain nombre de personnes extérieures à la douane, dont des parlementaires et des journalistes, pour leur expliquer nos métiers et les enjeux de notre administration.

Vous vous en êtes peut-être rendus compte en tombant sur un article de *Marianne*⁴ consacré au Bourget ou en recevant un sénateur de Seine-Saint-Denis.

Tout ça n'est pas arrivé par hasard, c'est le fruit de notre travail. Nous avons pu ainsi nous rendre compte que la douane est un sujet qui suscite chez nos interlocuteurs une *appétence* qui n'a d'égale que leur *ignorance* quant au rôle de notre administration.

Ignorance d'autant plus surprenante *a priori* chez des élus de la République, puisque la douane est bien évidemment au cœur de l'action de l'État, ou en tout cas devrait l'être dans un pays normalement dirigé, et toujours, théoriquement du moins, libre et indépendant, en tant que :

- administration fiscale,
- police de la marchandise et des frontières,
- arrimée au ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Mais *ignorance* beaucoup moins surprenante au regard de l'absence d'une réelle politique de promotion de l'action de nos services par la « haute » administration. Au contraire !

- Nos interlocuteurs se plaignent de l'absence de représentants de celle-ci lors de discussions concernant la DGDDI.
- Sans compter que pendant trop longtemps, des affaires contentieuses réalisées par des collègues ont été récupérées médiatiquement au bénéfice du ministère de l'Intérieur (MININT).

C'est d'autant plus lamentable que nos collègues en pôles d'action économique (PAE) s'échinent à promouvoir l'action des services auprès des professionnels et des entreprises. Serait-ce dû au sous-effectif, massif dans les services ? Non, car les postes de cadres dirigeants douaniers échappent aux politiques d'austérité de ces dernières décennies. La paresse et l'absence de scrupules de nombre d'entre eux nourrit leur discrédit.



Une fermeture dogmatique, décidée par une clique, au profit de trafics ?

Comme nous l'avons dit dans notre liminaire du 26 septembre, nous craignons de voir dans le sort du Bourget une préfiguration de l'avenir de la Douane en général :

- dépouillée d'un grand nombre de ses missions,
- subissant des pseudos « réformes » n'ayant d'autres buts que de limiter ses capacités de contrôle et donc *in fine* son utilité,
- étant mise dans une situation de sous effectif permanent agissant directement sur les conditions de travail des agents, mourant à petit feu.

Nous ne pensons pas que le CSAL de ce jour y changera quelque chose. Tout a déjà été dit. Ce serait croire que ceux qui prétendent gouverner n'auraient pas compris les enjeux de notre administration.

Ce serait leur accorder le bénéfice de la naïveté, ou même de l'incompétence, et penser que la lecture d'une déclaration argumentée, écrite par des agents de terrain, pourrait les faire changer d'avis.

Mais en réalité ce sont des idéologues, bloqués dans une vision du monde sclérosée, comme l'étaient les Tchernenko et autres dirigeants soviétiques des années 80.

Les gouvernants actuels n'admettent pas l'évidence de leur incurie :

- même devant le bilan de cette idéologie euro-mondialiste par définition hostile aux douanes, y compris dans le pays qui compte le plus de frontières au monde ;
- même avec un produit intérieur brut (PIB) continental qui il y a 15 ans était sensiblement égal à celui des États-Unis et qui maintenant n'en représente plus que 85% ;
- même alors que nous ne comptons au niveau de l'Union européenne (UE) aucun géant industriel dans les technologies présentées comme celles de l'avenir ;
- même alors que des chercheurs préfèrent partir exercer leur métier ailleurs tellement les coupes budgétaires l'ont rendu difficile ici ;
- même avec un effondrement des classes moyennes et le retour de la pauvreté.

Ils ne veulent rien voir, rien comprendre.

⁴ Source : <https://www.marianne.net/economie/fermeture-du-bureau-des-marchandises-l-aeroport-du-bourget-bientot-open-bar-pour-les-trafiquants>

L'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur, cerise pourrie sur un gâteau déjà particulièrement indigeste, passé en catimini par quelqu'un qui n'en a ni le droit ni la légitimité, est l'ultime témoignage de cet aveuglement volontaire, de cet entêtement à poursuivre d'échecs en échecs jusqu'à la catastrophe finale. Et selon eux, si le réel leur donne tort, c'est que le réel se trompe...

Ce qui devrait modifier votre décision par contre, c'est le vote le mercredi 4 décembre par l'Assemblée nationale d'une motion de censure ayant pour conséquence que le projet de loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) ne pouvant être adopté, une loi spéciale sera présentée au plus tard le 19 décembre pour adoption avant le 31 décembre.

Il en découle que :

- les moyens actuels alloués aux services publics seront prorogés, sans amputation globale ou partielle au sein des administrations,
- et ceci doit évidemment s'appliquer chez nous comme ailleurs, et donc entraîner *a minima* la suspension du processus de fermeture du bureau du Bourget, car il ne saurait y avoir de coup de force administratif contre une décision souveraine de la représentation nationale.

Nous avons alerté en amont de ce CSAL sur ce point, qui ajoute à l'illégitimité du fond, l'illégitimité de la forme de la mesure de fermeture. Ni la DG ni la DI n'en tiennent compte.

C'est pourquoi en sus du Gouvernement, nous avons adressé hier un courrier aux parlementaires.



Mesures perfides & autorités avides ? Chaise vide !

Pour finir, nous avons envie de nous inspirer des mots d'un célèbre auteur anglais du 20^{ème} siècle, qui a vécu la première Guerre Mondiale et vu son fils partir pour la deuxième. On voudrait que la douane soit restée la même :

- qu'un agent ou un contrôleur puisse toujours grâce à son salaire devenir propriétaire d'un pavillon près de Roissy ou d'un appartement à Paris ;
- qu'on remplace la provocation des trois jours de carence par le retour des indispositions qui permettraient de régler les légers problèmes de santé sans inutile pression financière ;
- que la gestion des cotes de service se fasse en bonne intelligence, qu'aucune autorisation spéciale d'absence (ASA) ne soit refusée au nom de nécessité de service à cause d'un sous effectif permanent sciemment organisé au plus haut de l'État⁵ ;
- que rien de toutes ces réformes ne soit jamais venu à nous ;
- que l'intérêt de la Nation soit toujours la seule chose qui nous guide, quelle que soit notre fonction, quel que soit notre grade
- « *Que rien de tout ceci ne se soit passé. Comme tous ceux qui vivent des heures si sombres, mais ce n'est pas à eux de décider. Tout ce que vous avez à décider c'est quoi faire du temps qui nous est imparti* ».

Et puisqu'il nous reste cette liberté, nous ne siégerons pas aujourd'hui, nous ne cautionnerons pas par notre présence, quand bien même nous sommes évidemment CONTRE et aurions voté en conséquence, la fermeture d'un service.

Nous n'argumenterons pas encore une fois pour dire la même chose que le 26 septembre sans que ce soit entendu, puisque votre seule volonté semble passer outre y compris aux conséquences des choix de la représentation de la Nation.

Aujourd'hui est une journée d'appel à la mobilisation, nous allons donc porter dans la rue nos revendications, elles ne seront de toute façon pas moins inaudibles qu'ici.

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le jeudi 12 décembre 2024

5 Toute évocation d'un refus de demande d'ASA, au sein de la brigade du Bourget, envers un représentant syndical pour qu'il puisse participer à une tournée mensuelle de services pourtant annoncée de longue date, est bien sûr purement fortuite...